

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE  
Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2022

Délibération n°20

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	19

Date de la convocation :  
19 juin 2022

L'an **deux mille vingt deux**, et le vingt-quatre juin à 20H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Madame Fanny SABATIER**

**Présents** : Tous les membres en exercice sauf Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Roland GERENTON, Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Georges BARRIER, Louissette VALOUR ayant donné procuration à Fanny SABATIER, Jean-Bernard CIVET ayant donné procuration à Eric CEYTE et Marie Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Serge GIDON.

**Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Vu le rapport de l'UDAP Haute-Loire sur l'état sanitaire des Monuments Historiques en date du 20 septembre 2021

Vu l'arrêté attributif de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles N°2022-210 366 22 75 du 24 mai 2022

Considérant le dispositif d'aide à l'entretien et la restauration des Monuments Historiques du Conseil Départemental de la Haute-Loire

**Madame le Maire expose :**

Sous la tutelle du Ministère de la Culture, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire a effectué une visite sanitaire des monuments historiques de la Commune en juillet 2021.

Concernant le Calvaire / Le Champ Clos (classé à l'Inventaire des Monuments Historiques) : le rapport préconise la restauration du Mur de clôture intérieur et de la Croix seule.

Concernant l'Abside de Eglise Saint-Martin (inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques) : il est préconisé la pose de gouttières et d'une descente cuivre pour raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Sous le contrôle scientifique et technique de l'UDAP, des artisans spécialisés dans l'entretien et la restauration des Monuments Historiques ont été consultés sur sa proposition.

Considérant les différentes offres proposées par les prestataires et le délai de réalisation des travaux contraint à l'année civile en cours :

**Calvaire / Le Champ Clos :**

Ets TAVERNIER : 5305.00€ HT / Commencement des travaux mi-juin de l'année en cours

Ets MICHEL : 5440.00€ HT / Commencement des travaux rentrée 2022

**Abside :**

ETS ALTI TOITURE : 3802.00€ HT / Commencement des travaux mi-juin de l'année en cours

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

Calvaire / Le Champ Clos :

- De confier les travaux aux Etablissements TAVERNIER pour 5305.00€ HT.

Abside :

- De confier les travaux à la Société ALTI TOITURE pour 3802.00€ HT

**Autorise Madame Le Maire :**

- à solliciter une subvention auprès des services du Département de la Haute-Loire dans le cadre du dispositif d'aide à l'entretien et la restauration des Monuments Historiques.

**Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
.....  
du .....

**Fanny SABATIER  
Maire**

